

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DES TRAVAUX EN HAUTEUR ET PORT DES E.P.I. – INTERVENTIONS EN ESPACES CONFINÉS

DURÉE : 1 JOUR
(7 HEURES)

Théorie : 3 h 30
Pratique : 3 h 30



Objectifs de la formation :

Etre capable d'effectuer des travaux en hauteur en espaces confinés et utilisant le matériel adéquat en sécurité.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

RAPPELS SUR LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Statistiques « accidents du travail »
Rappel réglementaire

TRAVAUX EN HAUTEUR ET SECURITE

Les moyens de protection et leurs caractéristiques spécifiques en espace confiné

Les mesures de prévention

Evaluation des risques (procédure interne)

Rappels sur les facteurs de chute, des forces de chocs, des tirants d'air et des pendulaires

CONNAITRE LE MATERIEL

Les systèmes de protection individuelle spécifiques aux interventions en silo
Les harnais anti-chutes et de maintien
Les différents systèmes anti-chutes
La tripode et les systèmes de liaison

CHOIX DES E.P.I.

Etude des risques
Point d'accrochage du harnais
Les éléments et facteurs de choix des dispositifs
Utilisation du descendeur et de l'évacuateur

FORMATION PRATIQUE

Cette partie pratique est entièrement adaptée aux travaux spécifiques nécessitant le port des E.P.I. pour les travaux en hauteur par les stagiaires.

Exercices pratiques et mise en œuvre des équipements :

- mise en place d'une procédure d'intervention en espace confiné
- progression et mise en place des anti-chutes (Tripode, rappel automatique, évacuateur) en fonction des besoins et équipements
- Mettre en place et savoir utiliser les procédures d'alerte et de secours

Applications techniques en adéquation avec les problématiques rencontrées par l'entreprise lors de ses interventions

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DU SAVOIR-FAIRE

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

Objectifs pédagogiques :

- Etre capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux travaux en hauteur dans le cadre d'un espace confiné
- Connaître et reconnaître les moyens de protection
- Utiliser l'ensemble des équipements individuels anti-chutes mis à leur disposition
- Mettre en œuvre la procédure d'intervention interne

Animation par des formateurs qualifiés.

Pédagogie :

Formation théorique : exposés, questions – réponses (durée : 3 h 30)

Formation pratique : exercices pratiques, mise en application sur différentes situations (durée : 3 h 30)

Validation : attestation de formation et avis sur la délivrance de l'autorisation des travaux en hauteur en espaces confinés.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française étant amenée à occuper de façon permanente ou occasionnelle des travaux en hauteur nécessitant le port des EPI, justifiant d'une aptitude médicale liée au poste. Effectif : 6 personnes maximum

